Commune de Sablons sur Huisne

Extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-069

En exercice : 21 Présents : 18

Absents représentés : 3

Absents: 0

Date de la convocation : 04 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

<u>Présents</u>: MM et Mmes Radenac, Céréjo, Chartier, Chavigny, Chevalier, David, Denis, Fetiveau, Girard-Praet, Joubert, Lefrançois, Marchand, Mesnil, Rousseau, Sénéchal, Simon, Vannier, Vassard <u>Absents</u>: Mme Bermond pouvoir à M. Mesnil, Mme De Caffarelli pouvoir à M. Chartier, Mme Bertu pouvoir à Mme Radenac,

Secrétaire de séance : Mme Sandrine Simon

Objet Achat du matériel du Melrose Cabaret

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la société Melrose Cabaret a annoncé brutalement qu'elle cessait ses activités le jour même à savoir le 30 septembre.

Les élus ont rencontré M. Philippe PLOTON, gérant, concernant le matériel présent dans la salle Condé Confluence et appartenant au Melrose Cabaret. Il s'agit de matériel de spectacles (podium, boule à facettes, mange debout) et surtout de matériel au niveau de la régie. Ce matériel est essentiel au bon fonctionnement de la salle pour les spectacles organisés par la commune. En effet, la commune emploie le régisseur du cabaret lors de ses manifestations, ce dernier utilisait le matériel du Melrose Cabaret. Etant donné l'urgence de la situation, Mme le Maire rappelle que les élus ont été sollicités, par mail, dés le 1^{er} octobre, pour émettre un avis concernant cette proposition d'achat par la commune du matériel appartenant au Melrose Cabaret. La majorité des élus s'est prononcée favorablement.

M. Ploton, gérant du cabaret, propose de vendre à la commune le matériel suivant pour un montant de 18 492 euros :

	DETAIL DATE ACHAT HT				VENTE HT	VENTE TTC	
1	VAISSELLE 150 personnes: assiettes dessert, verres ballon, cuilleres à café, tasses à café et soucoupes	10/01/2019	455,40 €	546,48 €	250,00 €	300,00 €	
	7 PARAVENTS habillés tissus ignifugé + 1 armature à nu et tissu fourni	18/03/2019	306,25 €	367,50 €	150,00 €	180,00 €	
3	THOMAN SUNSTRIP X 6 Barres de 8 lampes chaudes	10/09/2019		1 031,32 €	600,00 €	720,00 €	
4	POURSUITE	30/10/2019		340,83 €	170,00 €	204,00 €	
	10 SPOTS AUTOMATIQUES à led et à lampe déjà sur les perches et au sol	29/06/2022	2 840,00 €	3 408,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €	
б	MACHINE A FUMEE ANTARI Z350 + bidon liquide	21/09/2022	307,50 €	369,00 €	200,00 €	240,00 €	
7	BOUGEOIRS ET LED Lampes pour table env 60 bougeoirs et env 80 led rechargeables et chargeurs	30/09/2022	836,80 €	1 004,16 €	400,00 €	480,00 €	
8	ORDINATEUR APPLE IMAC POUR LE SON	01/10/2022	1 057,50 €	1 269,00 €	990,00 €	1 188,00 €	
9	MEUBLE SUR MESURE REGIE	11/10/2022	1 380,00 €	1 656,00 €	980,00 €	1 176,00 €	
10	PODIUMS NOIR (1 GROS et 2 PETITS sur roulettes, fabrication Sébastien Alexandre)	24/10/2022	1 424,49 €	1 709,39 €	500,00 €	600,00 €	
11	CONSOLE SON MIDAS 32R+ BOITIER DE SCENE POUR LIAISON RJ45	14/01/2023	3 123,33 €	3 748,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €	
12	ETAGERES STOCKAGE x 6 DANS RESERVE ET BUREAU MELROSE	08/02/2023	269,76 €	323,71 €	200,00 €	240.00 €	
13	VERRES blanc 33 cl haut et rose bas 25 cl ET SEAUX CHAMPAGNE (env 20)	28/02/2023	283,08 €	339,70 €	150,00 €	180,00 €	
14	ORDINATEUR PC HAUT DE GAMME TOUR + 2 ECRANS TACTILES pour gérer la lumière avec la console	22/08/2023	1 652,84 €	1 983,41 €	1 400,00 €	1 680,00 €	
15	BOULE A FACETTES AVEC SON MOTEUR (à fixer sur le palan)	22/08/2023		252,03 €	180,00 €	216,00 €	
16	COLORBEAM LED X 6 PLACÉS SOUS LES BARRES SUNSTRIP (lampes led rondes à effets)	21/08/2023	1 074,00 €	1 288,80 €	800,00 €	960,00 €	
17	ANTICHUTE INDISPENSABLE POUR LE PALAN	21/02/2024	460,83 €	553,00 €	350,00 €	420,00 €	
18	CONSOLE LUMIERE T3 AVOLITE DERNIERE GENERATION MODELE RECHERCHÉ (18 mois d'attente)	28/08/2024	2 874,17 €	3 449,00 €	2 800,00 €	3 360,00 €	
19	MANGE DEBOUT 2 PLIANTS			60,00 €	40,00 €	48,00 €	
20	10 TABLES PLIANTES 60X60			500,00 €	250,00 €	300,00 €	
			24 199,32 €	15 410,00 €	18 492,00 €		

Il propose d'offrir, en contre partie, le matériel suivant :

Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20241011-D2024-069-DE Date de télétransmission : 28/11/2024 Date de réception préfecture : 28/11/2024

DFFERT			VALEUR		
1 COTON GRATTÉ INIFUGE 1 CARTON pour habiller le dernier paravent			50,00 €		- (
2 PONT LUMIERE + PIEDS + ACCROCHES + DIVERS	24/09/2022		400,00 €	42100	-
3 TRINGLE INTERMEDIAIRE SUR SCENE	29/09/2022	962,00 €	1 154,40 €		-
4 FLIGHT CONSOLE SON (BOITE DE TRANSPORT ET DE PROTECTION)	09/02/2023	415,83 €	499,00 €		-
5 CABLAGES DIVERS	31/08/2023		729,65 €	1	-
6 TV PLASMA actuellement dans le hall fixé au mur		A THE REAL PROPERTY.	300,00 €		-
7 REFRIGERATEUR / CONGELATEUR		BANK W. T	300,00 €		-
8 3 FAUTEUILS CRAPAUD ORANGE (actuellement en loge)			150,00 €		-
9 5 HOUSSES COLOREES MANGE DEBOUT PLIANT	AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF	TORSE DO NO	40,00 €		
0 TABOURET BAR X 6	SERVICE PROBLEM		150,00 €		MI
1 ENV 50 CORBEILLES A PAIN DIVERS TAILLES			150,00 €		
BOUTEILLES EVIAN			100,00 €		
BOUTEILLES SAN PELEGRINO	The same of the sa	THE STREET	50,00 €		
VENTILATEUR POUR MACHINE A FUMEE			70,00 €		
BOX REGIE MOBILE POUR INSTALLATION SALLE (actuellement dans le local table)			150,00 €		
ARBRE LUMINEUX DECORATION			150,00 €		-
3 MICROS HF			600,00 €		-
KIT PILES RECHARGEABLE POUR MICROS		A PARTY	70,00 €		-
2 GROS SEAUX METAL A CHAMPAGNE (POUR PLUSIEURS BOUTEILLES)	MENTER LA COURT		50,00 €		
2 MANGES DEBOUT FIXE EN METAL	CORNE DE SEE		80,00 €		
THERMOS FONTAINE GRAND FORMAT 3L			35,00 €	W. Com	
ETAGERES METALLIQUES BLANCHES EN RESERVE rayonnage à boissons			55,00 €		
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			5 278,05 €	to the second	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité Confirme l'achat du matériel du cabaret.

Les élus souhaitent que ce matériel soit utilisé uniquement par Julien RAYNAL, le régisseur actuel de la salle. Les crédits utilisés sont inscrits à l'opération 73.

Charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Sandrine SIMON Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le : Délibération mise en ligne le :

> Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20241011-D2024-069-DE Date de télétransmission : 28/11/2024 Date de réception préfecture : 28/11/2024

Commune de Sablons sur Huisne

Extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-070

En exercice : 21 Présents : 18

Absents représentés: 3

Absents: 0

Date de la convocation : 04 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

<u>Présents</u>: MM et Mmes Radenac, Céréjo, Chartier, Chavigny, Chevalier, David, Denis, Fetiveau, Girard-Praet, Joubert, Lefrançois, Marchand, Mesnil, Rousseau, Sénéchal, Simon, Vannier, Vassard <u>Absents</u>: Mme Bermond pouvoir à M. Mesnil, Mme De Caffarelli pouvoir à M. Chartier, Mme Bertu pouvoir à Mme Radenac,

Secrétaire de séance : Mme Sandrine Simon

Objet: Annulation partielle d'une facture d'assainissement

Mme le Maire laisse la parole à M. Mesnil en charge de ce dossier.

M. Mesnil indique que la commune a reçu un courrier en date du 30 mars 2024 concernant une saisie auprès de l'organisme de médiation de l'eau de la part de Mme Fabry domiciliée à Coulonges.

Mme Fabry a eu une surconsommation d'eau de 220 m3. Celle-ci est liée à une mauvaise manipulation de vannes entre le réseau communal et son puits. Cette dernière a payé la facturation eau.

Mme Fabry sollicite l'annulation de la partie assainissement (465.52 € HT) car elle indique avoir utilisé uniquement l'eau mais sans que celle-ci soit rejetée au service assainissement. Toutefois, elle réglera l'abonnement ainsi que sa consommation « habituelle ».

M. Mesnil est intervenu auprès de la famille afin de faire cesser le recours en médiation.

Elle souhaite une annulation de la partie en surconsommation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 21 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme Girard-Praet et M. Chartier sans son pouvoir)

Accepte l'annulation de la facturation assainissement hors abonnement pour un montant de : 465.52 € Charge Mme le Maire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Sandrine SIMON Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le : Délibération mise en ligne le .

Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20241011-D2024-070-DE Date de télétransmission : 28/11/2024 Date de réception préfecture : 28/11/2024

Commune de Sablons sur Huisne

Extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-071

En exercice : 21 Présents : 18

Absents représentés: 3

Absents: 0

Date de la convocation: 04 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

<u>Présents</u>: MM et Mmes Radenac, Céréjo, Chartier, Chavigny, Chevalier, David, Denis, Fetiveau, Girard-Praet, Joubert, Lefrançois, Marchand, Mesnil, Rousseau, Sénéchal, Simon, Vannier, Vassard <u>Absents</u>: Mme Bermond pouvoir à M. Mesnil, Mme De Caffarelli pouvoir à M. Chartier, Mme Bertu pouvoir à Mme Radenac,

Secrétaire de séance : Mme Sandrine Simon

Objet : Choix de l'enseigne pour la supérette

Mme le Maire laisse la parole à M. Marchand, adjoint, qui est en charge de ce dossier.

M. Marchand indique qu'il a demandé plusieurs devis pour l'installation d'une enseigne à la supérette de Condé.

Deux sociétés ont présenté des devis :

Entreprise Accessit de Mamers (72) : 1632 € TTC

L'Echo de Brou (28): 601.20 €

M. Marchand tient à préciser que l'entreprise l'Echo de Brou ne s'est pas déplacée pour voir les lieux alors que l'entreprise Accessit est venue et a proposé plusieurs enseignes avec des couleurs différentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le devis de l'entreprise Accessit, avec la police de caractère de l'enseigne Marron et le RAL du sous bassement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024, section investissement, opération 154.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Sandrine SIMON Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le : Délibération mise en ligne le :

Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20241011-D2024-071-DE Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 octobre 2024

Date de convocation : 04 octobre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le onze octobre à 19 heures , le conseil municipal dûment convoqué par le maire, s'est réuni au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de RADENAC CHRISTELLE, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 21

présents et représentés : 21 absents excusés..... : 0 absents..... : 0

<u>Étaient présents :</u>

RADENAC CHRISTELLE, ROUSSEAU MARIE-CLAIRE, CEREJO CELINE, CHARTIER JEAN-CHRISTOPHE, CHAVIGNY CATHERINE, CHEVALIER GUY, DAVID SANDRINE, DENIS FRANCIS, FETIVEAU CHRISTIAN, GIRARD-PRAET MARIE, JOUBERT EMMANUEL, LEFRANCOIS ERIK, MARCHAND JOEL, MESNIL JEAN-YVES, SENECHAL CLAUDE, SIMON SANDRINE, VANNIER JOCELYNE, VASSARD LAURENT

Étaient représentés :

BERMOND MARTINE, BERTU NATHALIE, DE CAFFARELLI MARIE-ALIX

Étaient absents :

aucun

Secrétaire de séance : SIMON Sandrine

Délibération n° 2024-072 : Décision Modificative n° 2 / 2024 Objet: Travaux Bourg Condé et Coulonges

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 05/04/2024,

Considérant qu 'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 2 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	149	2031-149	-19 000,00 €	
Investissement	152	2315-152	19 000,00 €	
Investissement	139	21321-139	-50 000,00 €	
Investissement	153	2315-153	50 000,00 €	

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

à SABLONS SUR HUISNE, le 11 octobre 2024.

le Maire,

Christelle RADENAC

Maire

Sablons sur Huisne

la Sevretaire Mme Simon

Accusé de réception en préfecture 061-200053965/20241011-D2024-072-BF Date de télétra/smission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024

Mise en ligne le 29 novembre 2024

Commune de Sablons sur Huisne

Extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-073

En exercice : 21 Présents : 18

Absents représentés: 3

Absents: 0

Date de la convocation : 04 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

<u>Présents</u>: MM et Mmes Radenac, Céréjo, Chartier, Chavigny, Chevalier, David, Denis, Fetiveau, Girard-Praet, Joubert, Lefrançois, Marchand, Mesnil, Rousseau, Sénéchal, Simon, Vannier, Vassard

Absents: Mme Bermond pouvoir à M. Mesnil, Mme De Caffarelli pouvoir à M. Chartier, Mme Bertu

pouvoir à Mme Radenac,

Secrétaire de séance : Mme Sandrine Simon

Objet : Mise aux normes des poteaux d'éclairage public pour les branchements des illuminations des Noël

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal. Ce dernier indique que les branchements qui sont sur les poteaux d'éclairage public destinés aux illuminations de Noël ne sont plus aux normes. Il convient d'installer des disjoncteurs à chaque branchement dans un coffret de protection.

La société Idelec a établi un devis qui s'élève à : 8193.60 € TTC

Lors de l'établissement du budget primitif 2024, il avait été prévu 15 000 euros pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise Idelec pour un montant de 8193.60 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, opération 91.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Sandrine SIMON Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le :

Délibération mise en ligne le :

Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20241011-D2024-073-Al Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024

Commune de Sablons sur Huisne

Extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-074

En exercice : 21 Présents : 18

Absents représentés: 3

Absents: 0

Date de la convocation : 04 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

<u>Présents</u>: MM et Mmes Radenac, Céréjo, Chartier, Chavigny, Chevalier, David, Denis, Fetiveau, Girard-Praet, Joubert, Lefrançois, Marchand, Mesnil, Rousseau, Sénéchal, Simon, Vannier, Vassard

Absents: Mme Bermond pouvoir à M. Mesnil, Mme De Caffarelli pouvoir à M. Chartier, Mme Bertu

pouvoir à Mme Radenac,

Secrétaire de séance : Mme Sandrine Simon

Objet : Remplacement des radiateurs à l'appartement 7 place du Général de Gaulle

M. Sénéchal précise que les radiateurs installés dans l'appartement au-dessus du cabinet médical 7 place du Général de Gaulle sont très vétustes et énergivores.

La société Idelec a établi un devis s'élevant à 3018.43 €TTC pour 8 radiateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise Idelec pour un montant de 3018.43 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, opération 139

Après les travaux, le locataire aura interdiction d'utiliser un poêle à pétrole.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Transmis à la Préfecture le :

Délibération mise en ligne le

Mme Sandrine SIMON Secrétaire de séance

> Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20241011-D2024-074-DE Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024

Département de l'Orne – Arrondissement de Mortagne au Perche Commune de Sablons sur Huisne

Extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil Municipal N° 2024-075

En exercice : 21 Présents : 15

Absents représentés: 6

Absents: 0

Date de la convocation : 04 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

<u>Présents</u>: MM et Mmes Radenac, Céréjo, Chartier, Chavigny, Chevalier, David, Denis, Fetiveau, Girard-Praet, Joubert, Lefrançois, Marchand, Mesnil, Rousseau, Sénéchal, Simon, Vannier, Vassard

Absents: Mme Bermond pouvoir à M. Mesnil, Mme De Caffarelli pouvoir à M. Chartier, Mme Bertu

pouvoir à Mme Radenac,

Secrétaire de séance : Mme Sandrine Simon

Objet: Achat d'un chargeur pour le tracteur Kioti

Mme le Maire laisse la parole à M. Sénéchal. Il indique que les services techniques ont demandé l'achat d'un chargeur avec lève-palette pour le tracteur kioti (sous réserve que le tractopelle soit vendu).

Un devis a été demandé à la société JP France. Le montant s'élève à 9770 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise JP France pour un montant de 9 770 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024, opération 73.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Christelle RADENAC, Maire

Mme Sandrine SIMON Secrétaire de séance

Transmis à la Préfecture le :

Délibération mise en ligne le :

Accusé de réception en préfecture 061-200053965-20241011-D2024-075-DE Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024